



Permis de construire non conforme

Par **marc 38**, le **11/12/2011 à 18:03**

Bonjour,
Mon voisin a obtenu 1 permis de construire auprès de la mairie en cochant la case de demande de pc
construction nouvelle
hors il construit sur 1 bâtiment existant (ancien atelier) .
N'aurait il pas du cocher la case
construction sur bâtiment existant
Dans le cas où il y aurait eu erreur est il possible de faire 1 recours contre le pc ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **Pika_109**, le **02/01/2012 à 01:05**

Bonjour, ça dépend en quoi consiste le permis
S'il s'agit de créer des ouvertures, par exemple, ou d'élever la construction, il faut cocher "travaux sur construction existante"
Si il s'agit de la démolition de la construction et de la reconstruction d'un autre bâtiment à la place, il faut cocher "nouvelle construction"
Cependant, pour ma part, un recours sur ce simple motif est léger, car il suffira à l'autre partie de déposer un nouveau permis ou même, si la mairie l'autorise, de juste modifier la demande de permis
Cordialement